



Prise de position de l'Eglise néo-apostolique sur le concept de péché

Eglise néo-apostolique
internationale

[Startseite](#) > [Kirche](#) > [Bekanntmachungen](#) > [Prise de position de l'Eglise néo-apostolique sur le concept de péché](#)
Zurich. En avril 2004 déjà, les apôtres de district réunis en assemblée à Zurich

avaient défini une nouvelle position sur le concept de péché. L'élément nouveau était la distinction entre péché et culpabilité.

La définition du péché et de la culpabilité se base sur les Ecritures Saintes. Quant à l'aune à laquelle il convient de mesurer, c'est Jésus-Christ qui la précise. Ainsi, l'homme ne peut pas déterminer ce qui est péché et ce qui ne l'est pas. Etant donné que la bible distingue entre péché et culpabilité, il va de soi que l'Eglise reprend également ce principe: le péché est une notion absolue, alors que la culpabilité est une notion relative. Il en résulte que l'Eglise néo-apostolique, dans sa nouvelle prise de position sur le concept de péché, fait la distinction entre péché et culpabilité, ce qui est d'une importance capitale pour le suivi pastoral. Le prêtre peut mettre l'accent sur le pouvoir de la grâce sans pour autant banaliser le péché.

Dans un premier temps, la prise de position sur le concept du péché a été communiquée par étapes aux porteurs de ministère, puis aux membres de l'Eglise. Elle est désormais disponible sur Internet en [français](#), [allemand](#) et en [anglais](#).

29 avril 2005

Stellungnahme
der Neuapostolischen Kirche

„Der Sündenbegriff“

Position
of the New Apostolic Church on

“The concept of sin”